

INTERNAT / INSCRIPTION

■ CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Avoir 1 correspondant domicilié dans la zone :
- Abymes-Pointe-à-Pitre- Gosier- Baie-Mahault-
Ce correspondant doit s'engager à se substituer aux parents.
Exemples : Urgences (intempéries, catastrophes naturelles...), fin de semaine, vacances, fermeture de l'internat, exclusion,...

■ PIECES A FOURNIR :

- 1 lettre de motivation adressée au Chef d'Etablissement
- coordonnées téléphoniques et électroniques obligatoires -
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité du correspondant
- 1 lettre d'engagement du correspondant
- 1 attestation d'inscription
- 1 copie de l'avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015)
- 1 certificat d'aptitude à la vie en internat (pas de maladie chronique ni contagieuse)
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extra scolaire
- 3 enveloppes à fenêtre (220x110) affranchies au tarif en vigueur
- 3 photos d'identité récentes
- 1 fiche de renseignements dûment remplie – (à retirer au lycée)-
- 1 exemplaire du règlement intérieur -(à retirer au lycée)- signé par les parents et l'interne
- 1 RIB -nom et prénom clairement indiqués-

- NB : Pendant la période de concours des étudiants de 2^{ème} année (environ 5 semaines en avril/mai), certains internes de CPGE 1^{ère} ne pourront pas être maintenus à l'internat.

-voir règlement intérieur du lycée -

1 remboursement de plein droit leur sera octroyé pour cette période d'absence.

- Nécessaire à avoir au quotidien à l'internat : 1 paire de draps, 1 oreiller, des effets personnels de toilette notamment, 1 lampe de poche. -Pas d'objet de valeur-.

- Dossier à déposer au secrétariat du Proviseur, le vendredi 30 juin 2017, au plus tard.

Si favorable, réponse le 11 juillet 2017 au plus tard.